



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 décembre 2018 - 18h00

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Délibération N°2018/099

Date de convocation : 03 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre 2018 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévilleville
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (48 titulaires - 4 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Jean-Félix MACAREZ	Yannick HERBET
Virginie LE BERRIGAUD	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Pierre - Henri DUDANT	Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX
Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON	Dominique LAMOURET
Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE
Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME	Francis STOCLET
Martine THUILLIEZ	Alain GOETGHELUCK	Odile SAUTIERE (S)
Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE	Bernard PLET
Jean-Marc GOSSART (S)	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Laurent COULON	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU	Pascal COQUELLE
Michel HENNEQUART	Laurence RIBES	Michel GOUVART
Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN
Jean - Pierre RICHEZ	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE
Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU	Mickael LANGRAND (S)
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Daniel FIEVET
Chantal WAYEMBERGE		

Membres excusés (2) :

Brigitte ROLAND BEC, Laurent LOIGNON

Membres absents (11) :

Denise LESAGE, Vincent WAXIN, Christian PAYEN, Alban BAJODEK, Jean - Claude GERARD, Jean - Louis CAUDRELIER, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Didier BLEUSE, Hubert DEJARDIN, Bertrand LEFEBVRE

Membres ayant donné procuration (9) :

Agnès BERANGER à Francis STOCLET, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLIEZ, Anne - Sophie MERY - DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIOUX à Denis COLLIN, Isabelle PIERRARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean-Paul CAILLIEZ

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet : Intégration frais d'étude - ouverture de crédit 61900/005

Exposé :

Lorsque la collectivité fait réaliser des études par des tiers (bureau d'études, architecte...) en vue de la réalisation d'investissements, elle prévoit cette dépense au compte 2031 « Frais d'études ». Lorsque les travaux démarrent, les services de la collectivité doivent transférer les comptes 2031 et 2033 vers un compte d'immobilisation définitif (21) ou en cours (23)

Les jeux d'écritures comptables sont alors les suivants :

- 1 – Emission d'un titre de recette au compte 2031 et au compte 2033 (chapitre 041) ;
- 2 – Emission en parallèlement d'un mandat de paiement à la subdivision du compte 21 ou 23 (chapitre 041).

Intérêt : en réalisant cette opération d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement (c'est-à-dire au chapitre 041 en dépense et en recette) avant la clôture de l'exercice, la collectivité optimise le versement du FCTVA ; en effet, les comptes 2031 et 2033 ne sont pas éligibles au FCTVA, en revanche les comptes 21 et 23 le sont.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de bien vouloir :

- Intégrer les frais d'études suivants
- D'ouvrir les crédits suivants

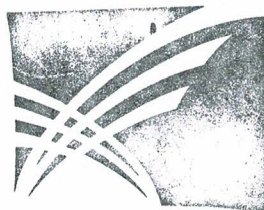
N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	Ouverture de crédit		
		Dépenses d'investissement	Recette d'investissement	Montant
001-2018	ETUDE PIGEONNIER DE DEHERIES	041/2135	041/2031	1 704,00
2016-061	ETUDE CREATION PARKING SIEGE	041/2312	041/2031	4 293,00
2016-48	ETUDE CRECHE Avesnes	041/2313	041/2031	21 196,66
2017-003	SIEGE INTERCO	041/2312	041/2031	1 215,00
2017-018	ETUDE PLAN D'ECHANGE CONTOURNMENT	041/2111	041/2031	2 688,00
2017-049	ZONE HENIAUX	041/2313	041/2031	8 376,00
2017-096	AMENAGEMENT DE LA VOIRIE ZONE HENIAUX	041/2313	041/2031	7 200,00
2017-141	MISSION SIEGE	041/2312	041/2031	5 616,00
2017-142	AMENAGEMENT ECLAIRAGE PUBLIC LED	041/21534	041/2031	2 340,00
2017-161	AMENAGEMENT ZONE HENIAUX	041/2313	041/2031	7 800,00
2017-44	Indemnité Mission maîtrise œuvre siege	041/2312	041/2031	9 600,00
2018-001	FAC 731 PIGEONNIER DEHERIES N.inv: 2018-001	041/2135	041/2031	852,00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 18 décembre 2018 et de la publication le 18 décembre 2018

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 18 décembre 2018

Vu,



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.